

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| RDV ORANGE Le 19/09/2013 à Lyon |  |  | |
|  |  | |
|  |  | |
| RDV sollicité par : OPE |  |  |  |
| Objet du rdv : Participation des femmes ingénieures et techniciennes/ Mécénat de compétence / Taxe d'apprentissage |  |  | |

Participants :

> Isabelle PREVOT- RH Mobilité interne et Relations Écoles sur Centre-Est

> Jacques BIGOT - OPE - Président (JB)

> Florence CHAPPUIS - OPE - Chargée de mission égalité des chances

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte-rendu |  | | |
|  |  | | |
| Mme Prévot fait partie d'un service de 10500 salariés ; elle est en charge de la mobilité interne et des relations avec les écoles (bac+5 dont écoles d'ingénieur).  Pour les relations écoles, elle mobilise des ressources internes pour intervenir dans les établissements.  ORANGE est partenaire avec 4 associations :  - Capital Filles => marrainage  - NQT => tutorat  - Energie Jeune => intervention dans les collèges contre le décrochage scolaire)  - Passeport Avenir => tutorat dans les écoles d'ingénieur (ex : ECL)  Mobilisation des femmes ingénieures et techniciennes  Le nombre de femmes ingénieures volontaires pour intervenir était de 7 au lancement du partenariat en 2009. Elles ne sont plus que deux actuellement. Comment renouveler ces volontaires ? Une action de sensibilisation peut-elle être effectuée sur Grenoble ?  Mme Prévot propose de publier un article dans la lettre d'information Orange Avenir présentant notre action et d'annoncer la conférence du 9/10 à l'INSA à laquelle participera Valérie Tholley d'Orange. Florence a rdv téléphonique avec Marion Bigot de la communication pour interview qui écrira cet article.  Elle nous propose d'inviter Evelyne Lacoste coordinatrice du réseau de femmes ODACE.  Mme Prévot propose de mobiliser 3 femmes ingénieures pour 2 ou 3 interventions dans l'année. Nous ne pouvons pas compter sur un effectif plus important sur Lyon.  Mme Prévot étudie la possibilité d'organiser une réunion d'information sur le site de Meylan, elle est en parle avec la DRH du site.  Pour les interventions ITD, Mme Prévot estime que les femmes d'Orange étant cadre supérieur gèrent leur temps et interviennent à titre perso.  Taxe d'apprentissage   * Mme Prévot nous informe qu'une loi doit passer qui modifiera le taux de crédits affecté au Hors Quota et donc à l'IOSP. Après recherche, cette loi est prévue pour 2015. * La répartition IOSP/Catégories A B C est faite au niveau national et elle n'a pas la main sur cette donnée. L'enveloppe IOSP lui arrive et ensuite elle répartit sur 3 structures : OPE, CCI et Nuit de l'Orientation   Mécénat de compétence  Les salariés qui souhaitent bénéficier d'un TPS (Temps Partiel Sénior) passent par Mme Prévot. Mais une fois l'information faite, elle n'a plus de contact avec ces personnes. Souvent ces personnes arrivent avec leur projet associatif. Elle n'a pas la possibilité de les flécher vers nous. Cependant, on peut tout de même lui transmettre une offre de bénévolat qu'elle diffusera.  Remplacement de Philippe GOSSART  La fin de son mécénat de compétence est programmée en mai 2014.  Madame Prévot précise qu’Orange ne propose des mécénats de compétence qu'aux asso qui sont d'intérêt général (notre cas) mais que le mécénat de compétence ne doit pas mettre en péril une fois le mécénat terminé. Aussi, il faut éviter de prendre un mécénat pour un poste clé (responsable d'asso, etc).  Une réflexion est en cours pour définir les besoins au delà. Mais il devrait s’agir d’un investissement beaucoup plus léger, de type maintenance.  J.B.propose à madame Prévot d’organiser une rencontre avec Philippe de 9H à 10H avant le prochain Comité de Pilotage le 15 octobre.  Mise à jour de la convention de partenariat  La convention qui a été signée en 2009 était litée à une durée d’un an. Une nouvelle convention remise à jour pourrait être proposée à la signature de Monsieur Vareil.  Un projet est à établir par OPE qui devra :   * Inclure un paragraphe sur l’utilisation du logo ORANGE, * Mentionner une contribution financière sans en préciser le montant compte tenu des arbitrages mentionnés précédemment sur la taxe d’apprentissage.   Ce projet pourrait être proposé lors de la réunion du 15 octobre précédemment évoquée. |  |  |  |